

Découvrez l'épargne par MGEN

Partenaire de votre avenir, MGEN complète ses offres de protection et distribue Épargne Vie, une solution d'assurance vie. Accessible à tous, Épargne Vie est une solution avantageuse qui permet aux adhérents MGEN d'épargner facilement pour leurs projets d'avenir et ceux de leurs proches en leur offrant :

Souplesse avec des versements libres ou programmés.

Diversité des modes de gestion : profilée, gestion sous mandat ou libre en fonction de votre profil d'investisseur et de votre horizon de placement.

Fiscalité avantageuse en cas de rachat et de transmission au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

L'ensemble des informations relatives aux caractéristiques extra-financières des fonds d'investissement d'Épargne Vie sont accessibles sur le site internet mgen.fr

Pour en savoir plus sur nos produits d'Épargne Vie



Contactez-nous au

3676 Service gratuit
* prix appel



Rencontrez votre conseiller dans votre agence départementale



Espace personnel sur mgen.fr

Les contrats Epargne Vie Simplicité (assuré par MAIF Vie) et Epargne Vie Expertise (assuré par Mutex) sont distribués par la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN), immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité. Sise 3, square Max Hymans - 75748 Paris cedex 15.

MAIF VIE : Société anonyme au capital de 122 000 000 Euros, régie par le Code des Assurances - RCS NIORT 330 432 782 - Dont le siège social est situé « Le Pavois », 50 avenue Salvador Allende, 79029 NIORT CEDEX 9.

Assureur des garanties de prévoyance : MUTEX, Société anonyme au capital de 37 302 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS NANTERRE 529 219 040. Siège social : 140 avenue de la République - 92320 CHÂTILLON CEDEX.

Document non contractuel à caractère promotionnel.

03173 - Janvier 2024 - © Camilo Huinca, illustration - © Gettyimages
Réf. : DEP_EPARGNE-VIE_0124



MGEN. Première mutuelle des agents du service public

Pour Lise et Sophie, le meilleur est avenir.

Épargne Vie
Assurance vie

On s'engage mutuellement

mgen^{*}

GRUPE vyv



Avec l'assurance vie, j'assure ma tranquillité

Accessibles à tous les adhérents MGEN, nos solutions d'Épargne Vie vous aident à préparer tous vos projets d'avenir.



Transmettre un capital



Financer vos projets



Dynamiser votre épargne



Préparer l'avenir de vos enfants



Anticiper votre retraite

→ Des solutions évolutives et modulables

Vouloir investir son argent pour sécuriser son avenir c'est important, bien choisir son produit d'Épargne Vie c'est essentiel. MGEN vous propose des solutions en fonction de votre profil d'épargnant.

→ Ces solutions vous permettent de combiner

- Fonds en euros.
- Supports en unités de compte.

Le capital investi sur le fonds euros comporte une garantie en capital.

Avec le fonds euros, vos bénéficiaires ont ainsi la garantie de recevoir un capital au moins égal à 100 % de vos versements.

Les supports en unités de compte offrent un potentiel de rendement en lien direct avec la prise de risque.

Les montants investis sur les supports en unités de compte **ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse** dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Ce risque financier est assumé par l'adhérent.

Une fiscalité avantageuse

En cas de rachat, la fiscalité est avantageuse après 8 années de détention. Les plus-values sont imposées après application d'un abattement annuel de 4 600€ (9 200€ pour un couple).

En cas de décès, le capital sera transmis sans droit de succession jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire désigné pour les versements effectués avant 70 ans. Pour un bénéficiaire conjoint ou partenaire de Pacs, l'exonération fiscale est totale.

Les bénéficiaires sont librement désignés à la souscription : famille, tiers, association, etc.

La clause bénéficiaire peut être modifiée à tout moment.

MGEN, les + de l'assurance vie

→ Souplesse de versement

Nos solutions vous permettent de bénéficier de versements peu élevés, parmi les plus bas du marché. Avec cet avantage, vous constituez un capital en effectuant des versements ponctuels quand vous le souhaitez ou en optant pour des seuils de versements peu élevés, chaque mois par exemple.

→ Disponibilité

Un projet à concrétiser ? Besoin de débloquer des fonds ? Effectuez quand vous le voulez des rachats, sans mettre fin à votre contrat. Pour réaliser vos projets ou simplement en cas de besoin, la totalité ou une partie de votre capital reste disponible.

→ Transparence

Parce que nos solutions ne dépendent pas d'actionnaires à rémunérer, les frais de gestion annuels, ainsi que les frais sur versement sont calculés au plus juste.

MGEN, bien accompagné avant de m'engager

→ Une gestion adaptée

Avant de souscrire à l'une de nos solutions Épargne Vie, nous vous aiderons à définir votre profil d'épargnant. Ainsi, vous êtes sûr de vous engager avec une solution qui vous correspond.

→ Une solution sur mesure

Guidé par votre conseiller, choisissez le mode de gestion qui vous convient le mieux :

Gestion profilée

Nous définissons ensemble dès le départ, selon votre profil d'épargnant, la formule et le mode de gestion les plus adaptés pour vous libérer des contraintes de gestion.

Gestion sous mandat

Nous confions la gestion de votre épargne à des experts de la gestion d'actifs qui, en fonction des conditions de marché, adaptent chaque mois l'allocation des supports en unités de compte dans le respect du type de mandat choisi. Vous accédez ainsi à un service haut de gamme proche de la gestion privée.

Gestion libre

Grâce à votre connaissance des placements et des marchés, vous gérez vos placements en toute autonomie (minimum de 30 % de votre épargne investie sur des supports en unités de compte). À tout moment, vous pouvez réaliser des arbitrages entre les supports en respectant les soldes minimums. Des options gratuites pour préserver les performances de votre assurance-vie sont incluses :

- La sécurisation des plus-values.
- La dynamisation des plus-values.